

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Mardi 21 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 14 janvier, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Quorum : 8

Présents : Mrs CORDEAU Jean-François, DENIS-PERRIERE Cyrille, GUILLET Noël, LEROYER Clément, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, THOMAS Stéphane, TRIQUET David et Mmes AUTET Gwénaëlle, DOUX Annie, GROLLIER Mélissa, MORINEAU Émilie et SURREAUX Isabelle.

Absents : Mme THOMAS Nadia et Mr PRADEL Stéphane

Pouvoir : Mr PRADEL Stéphane à Mr LEROYER Clément

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025,
- Délibération n° 20250121-01 Rythmes scolaires pour la rentrée 2025-2026
- Délibération n° 20250121-02 Vente des tables de la salle des fêtes

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2025

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20250121-01 – Rythmes scolaires pour la rentrée 2025-2026

Madame Le Maire rappelle que pour la rentrée scolaire 2025-2026, le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 janvier 2025 sur les rythmes scolaires.

Une enquête a été menée auprès des parents d'élève, il ressort de cette enquête :

- 18 sont pour la semaine à 4,5 jours
- 17 sont pour la semaine à 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **D'ADOPTER** la semaine à 4,5 jours
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2/ Délibération n° 20250121-02 – Vente des tables de la salle des fêtes

Madame Le Maire rappelle qu'il y a de nouvelles tables à la salle des fêtes. Il est proposé de vendre les anciennes par 15 lots de 3 tables et 8 lots de 2 tables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **VENDRE** les anciennes tables de la salle des fêtes
- **FIXER** le montant à 10 € par table
- **FAIRE** 15 lots de 3 tables et 8 lots de 2 tables.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 22h05

Prochaine réunion : 20 février 2025 à 20h30

Blanzay, le 20 février 2025

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
--	--